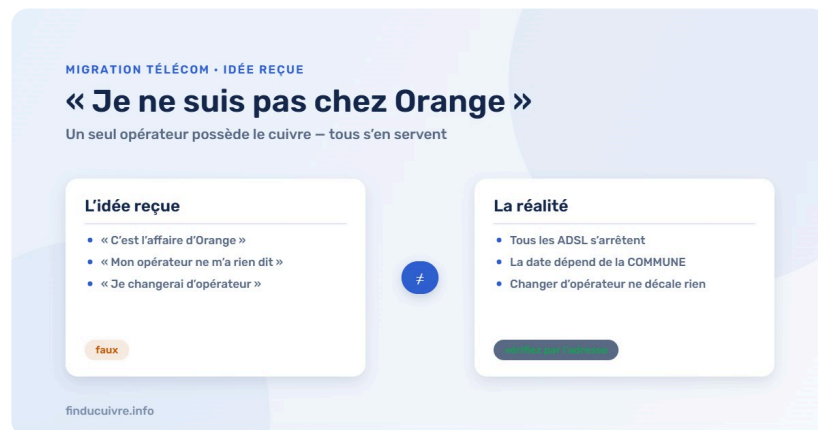




Free, SFR, Bouygues : la fin du cuivre concerne-t-elle tous les opérateurs ?

« La fin du cuivre, c'est une affaire d'Orange — moi je suis chez un autre opérateur. » C'est probablement l'idée fausse la plus répandue sur le sujet, et l'une des plus coûteuses, parce qu'elle conduit à ignorer les avertissements. La réalité est simple : **le réseau cuivre appartient bien à un seul opérateur, mais tous les autres l'utilisent** pour vous vendre de l'ADSL et du téléphone. Quand il s'éteint, toutes les offres qui reposent dessus s'arrêtent — quel que soit le nom sur votre facture.

Pourquoi votre opérateur utilise un réseau qui n'est pas le sien

Le réseau téléphonique historique — les paires de cuivre qui vont du central jusqu'à votre prise — a été construit par l'opérateur historique et lui appartient. Depuis l'ouverture à la concurrence, les autres opérateurs peuvent y accéder pour vous proposer leurs offres : c'est ce qui a permis l'explosion des offres ADSL des années 2000. Votre fournisseur vous facture, gère votre contrat et votre box, mais le **fil physique** qui entre chez vous, lui, ne lui appartient pas. Quand le propriétaire éteint ce réseau — sous le contrôle de l'Arcep, selon [les conditions décrites ici](#) —, plus personne ne peut l'utiliser.

Ce que cela change concrètement pour vous

- **Votre offre ADSL ou VDSL s'arrêtera** à la date de fermeture technique de votre commune, chez n'importe quel opérateur.
- **Votre ligne téléphonique analogique** aussi, y compris si elle est facturée par un autre fournisseur.
- **Votre interlocuteur reste votre opérateur** : c'est lui qui doit vous informer, vous proposer une offre de remplacement et gérer la bascule. Vous n'avez pas à contacter le propriétaire du réseau.

- **Changer d'opérateur ne repousse rien** : la date dépend de votre commune, pas de votre contrat.

Pourquoi les informations reçues diffèrent d'un opérateur à l'autre

C'est ce qui entretient la confusion. Les obligations d'information formelle pèsent d'abord sur le propriétaire du réseau, qui doit annoncer chaque fermeture [longtemps à l'avance](#). Les autres opérateurs, eux, informent leurs propres clients selon leur calendrier commercial : certains anticipent largement et proposent une migration bien en amont, d'autres attendent. Résultat : deux voisins de la même rue, chez deux opérateurs différents, peuvent recevoir des messages à des mois d'écart — pour une **date de coupure strictement identique**. Ne prenez donc pas le silence de votre fournisseur pour une preuve que vous n'êtes pas concerné.

Le bon réflexe : vérifier par la commune, pas par l'opérateur

Puisque l'échéance dépend du territoire et non du contrat, la source fiable est **géographique** : notre [calendrier par commune](#) vous donne les dates qui s'appliquent à votre adresse, quel que soit votre fournisseur. Et si vous doutez d'être sur le cuivre, le [test en trois minutes](#) tranche. Une fois ces deux points établis, la discussion avec votre opérateur devient simple : vous savez de quoi vous parlez, et dans quel délai.

Faut-il en profiter pour changer d'opérateur ?

La migration est une occasion naturelle de remettre son abonnement en concurrence — sans engagement de résultat : votre opérateur actuel a lui aussi une offre fibre, et la simplicité a de la valeur. Deux règles dans tous les cas : **ne résiliez jamais vous-même** avant que la nouvelle offre ne soit active, sous peine de perdre votre numéro (voir [la portabilité](#)), et comparez à périmètre égal — les repères de prix figurent dans [notre article sur les tarifs professionnels](#).

En synthèse

- Un seul opérateur possède le cuivre, **mais tous s'en servent** : la fermeture concerne tout le monde.

- La date dépend de **votre commune**, jamais de votre contrat — changer d'opérateur ne la décale pas.
- Le silence de votre fournisseur n'est pas une preuve : vérifiez par la commune.
- Votre interlocuteur pour migrer reste **votre opérateur commercial**.

Cet article décrit le fonctionnement général du marché à visée d'information. Les pratiques d'information et les offres de migration varient selon les opérateurs : rapprochez-vous du vôtre pour votre situation.

Pour aller plus loin

- [Ce que l'Arcep impose à Orange avant toute fermeture](#)
- [Le délai de prévenance de 36 mois : ce qu'il vous garantit](#)
- [Comment savoir si ma ligne est encore sur le cuivre ?](#)
- [Jusqu'à quand mon ADSL fonctionnera-t-il ?](#)

Un doute sur votre situation ?

AILERYS Conseil vous dit où vous en êtes, quel que soit votre opérateur — en toute indépendance, sans rien vous vendre.

[Échanger avec un expert : https://finducuivre.info/contact/](https://finducuivre.info/contact/)

À lire aussi dans ce dossier

- [RIP, DSP, départements, opérateurs : qui fait quoi](#)
- [La fibre est-elle obligatoire ?](#)
- [J'ai reçu le courrier « fin du réseau cuivre » : que faire ?](#)
- [Le parc cuivre se vide plus vite que le calendrier](#)

Article révisé le 7 octobre 2026 par FinduCuivre.info

<https://finducuivre.info/fin-cuivre-tous-operateurs-free-sfr-bouygues/>